

**Département du Doubs
Direction des Routes, des Infrastructures et des Transports
Service Territorial d'Aménagement de MONTBELIARD
Commune d'AUTECHAUX-ROIDE**

Arrêté n° STAM / M25 / 103

**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Route Départementale 73,
située en et hors agglomération,
communes d'AUTECHAUX-ROIDE, ÉCURCEY,**

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS,
LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AUTECHAUX-ROIDE,**

- VU** la demande de EUROVIA en date du 08/07/2025,
- VU** le code de la route, notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-28, R411-21-1,
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-1 à L1111-7, L3221-4,
- VU** le code de la voirie routière, notamment les articles L131-3, L131-7,
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 05 et 06 novembre 1992,
- VU** l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 52161 du 01/07/2021 portant délégation de signature,
- VU** l'avis favorable de la gendarmerie de PONT DE ROIDE en date du 11/07/2025,
- VU** l'avis favorable du service des Transports Régionaux en date du 10/07/2025,
- VU** l'avis favorable du service des Transports Moventis en date du 15/07/2025,
- VU** l'avis réputé favorable de Pays de Montbéliard Agglomération,
- VU** l'avis réputé favorable de la commune de BLAMONT,
- VU** l'avis favorable de la commune de BONDEVAL en date du 10/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de BOURGUIGNON en date du 11/07/2025,

- VU** l'avis réputé favorable de la commune de MANDEURE,
- VU** l'avis favorable de la commune de MATHAY en date du 10/07/2025,
- VU** l'avis réputé favorable de la commune de MONTECHEROUX,
- VU** l'avis favorable de la commune de NOIREFONTAINE en date du 10/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de PIERREFONTAINE-LÈS-BLAMONT en date du 16/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS en date du 11/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de ROCHES-LÈS-BLAMONT en date du 10/07/2025,
- VU** l'avis réputé favorable de la commune de SELONCOURT,
- VU** l'avis favorable de la commune de VALENTIGNEY en date du 11/07/2025,

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de réfection de la couche de roulement en toute sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation

ARRÊTENT

ARTICLE 1

La circulation sera interdite à tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, sur la **RD 73, du PR 26+900 au PR 28+375**, sur le territoire des communes **d'AUTECHAUX-ROIDE et ÉCURCEY**,

2 jours dans la période du 28/07/2025 au 01/08/2025 de 6h30 à 19h30.

ARTICLE 2

La déviation sera assurée pour tous les véhicules par l'itinéraire suivant et selon le plan joint :

Déviation 1 :

RD 73 AUTECHAUX-ROIDE Grande Rue, PIERREFONTAINE-LÈS-BLAMONT ⇔ RD35, BLAMONT Rue du Lomont, Grande Rue, ROCHES-LÈS-BLAMONT Route de Blamont, BONDEVAL Grande Rue, SELONCOURT Rue Côté ⇔ RD38e2 VALENTIGNEY ⇔ RD437 Route de Beaulieu, MANDEURE Rue du 17 Novembre, Rue de Beaulieu, Rue du Pont, MATHAY Rue du Pont, Rue de l'Europe, Grande Rue, Avenue du Général De Gaulle, BOURGUIGNON Rue de la Plaine, Rue des Forges, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS Rue d'Alsace, Rue de Montbéliard ⇔ RD73 Rue du Général Herr, Rue d'Helvétie, AUTECHAUX-ROIDE Grande Rue.

Déviation 2 :

RD73 AUTECHAUX-ROIDE Grande Rue, PIERREFONTAINE-LÈS-BLAMONT Rue de la Ribe ⇔ RD121 Rue du Lomont ⇔ RD36e2 Grande Rue, NOIREFONTAINE Rue des Herbiers ⇔ RD437 Rue du Relais Postal, Rue des Pessottes, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS Rue de Saint Hippolyte ⇔ RD73 Rue du Général Herr, Rue d'Helvétie, AUTECHAUX-ROIDE Grande Rue.

ARTICLE 3

Cette interdiction s'applique aux riverains.

ARTICLE 4

Cette interdiction s'applique aux véhicules de secours.

ARTICLE 5

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée les 05 et 06 novembre 1992.

Elle sera mise en place par les services d'exploitation du Département du Doubs.

ARTICLE 6

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7

Le présent arrêté sera affiché en mairie et aux extrémités des routes barrées.

ARTICLE 8

- Monsieur le Chef du Service Territorial d'Aménagement de MONTBELIARD – 9, rue du Caporal Peugeot – 25200 MONTBELIARD,
- Monsieur le Directeur des Routes, des Infrastructures et des Transports – Service Central d'Ingénierie Routière – 7, avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON,
- Monsieur le maire de la commune d'AUTECHAUX-ROIDE,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs – 24, rue des Justices 25000 BESANCON,
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de PONT DE ROIDE - 28, rue des Bouleaux 25150 PONT DE ROIDE,
- EUROVIA - 119 Faubourg de Besançon - 25203 MONTBELIARD CEDEX,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Président de Pays de Montbéliard Agglomération,
- Mesdames et Messieurs les maires des communes de BLAMONT, BONDEVAL, BOURGUIGNON, ÉCURCEY, MANDEURE, MATHAY, MONTECHEROUX, NOIREFONTAINE, PIERREFONTAINE-LÈS-BLAMONT, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS, ROCHES-LÈS-BLAMONT, SELONCOURT, VALENTIGNEY,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Directeur du Service Mobilité BFC – Unité Territoriale du Doubs,
- Etat-Major de Zone de Défense de METZ – Bureau Mouvement,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires – Service CSR/SRTIC – Transports exceptionnels.

A AUTECHAUX-ROIDE, le 10/07/2025

À MONTBELIARD, le 23 JUIL. 2025

Le Maire

Pour la Présidente du Département du Doubs,
Le Chef du service territorial d'aménagement,

Ahmed KHEDIM



DEVIATION RD 73 – Autechaux Roide

Réfection couche de roulement.

Fermeture de 2 jours dans la période du 28/07 au 01/08/2025 de 06h30 à 19h30.

Déviation 1 

Zone barrée 

Déviation 2 

